

FINLANDE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «kandidaapti» ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'une «lisensiaatti» ou d'un «tohtori», ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir au Canada y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à:

Opetusministeriö,
Kansainvalisten Asiain Osasto,
Rauhankatu 4, 00170
HELSINKI 17.

FRANCE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'une licence d'une université française ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: ne sont pas accordées aux ressortissants français.

S'adresser à:

Office national des Universités et
Écoles françaises,
96, boulevard Raspail
75272 PARIS Cédex 06.

HONGRIE:

Sont admis aux: *Bourses de perfectionnement*: les titulaires d'un «Oklevel» ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre: les titulaires d'un «Doktoratus» désireux de venir au Canada y effectuer des recherches. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

S'adresser à:

Institut hongrois des relations
culturelles,
Dorottya utca 8,
Budapest V.